



Programme Local de **Prévention des Déchets** **SMICTOM Nord Alsace**

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »
25 octobre 1997 – Grenelle de l'Environnement

Année n+4 - 2022

SOMMAIRE PLPD N+5 2022

RAPPEL : Contexte réglementaire

I. Le territoire du SMICTOM

1.1. La population

1.2. Le programme de prévention

II. Les actions de prévention réalisées dans le cadre du PLPD en 2022

2.1. Axe 1 : évitement de la production des déchets verts et la promotion de la gestion de proximité des biodéchets

2.2. Axe 2 : promotion des gestes éco-responsables

III. Résultats sur le gisement de déchets en 2022

3.1. Production de déchets

3.2. Composition du gisement

Conclusion

« Les PLPD ont pour objet de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs définis par ce programme. »

RAPPEL : CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Loi Grenelle 2 (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010) : rend obligatoire l'adoption de PLPD aux collectivités en charge de la collecte ou du traitement des déchets ménagers ou assimilés.

- réduction de 7 % des déchets/hab. en 5 ans soit 1,5 % par an
- réduction de 15 % des OMR en enfouissement et incinération en 5 ans

Décret du 10 juin 2015 : définit le contenu des programmes et modalités d'application. La collectivité a pour obligation dans les 2 mois qui suivent l'adoption du PLPD d'informer le Préfet de Région et l'ADEME.

Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte TEPCV : renforce les objectifs du Grenelle

- réduire de 10 % les déchets ménagers (2020)
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025)
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025)
- recycler 70 % des déchets du BTP (2020)

Délibération du Bureau en date du 11 mars 2015 : engage le SMICTOM dans une démarche LPPDMA.

Délibération du Bureau en date du 16 mai 2018 : adopte le programme d'actions.

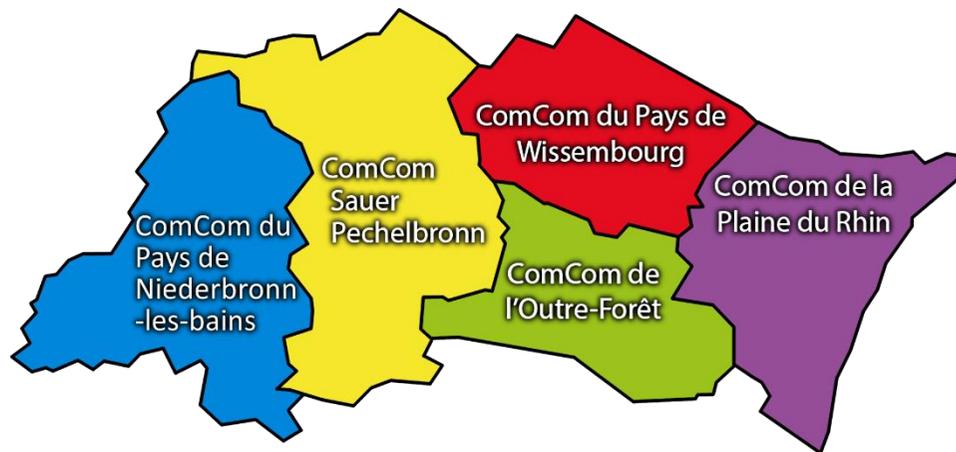


I. Le territoire du SMICTOM

1.1. La population

Le SMICTOM Nord Alsace a pour mission de gérer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de 81 communes, soit une population de 91 147 habitants (INSEE 2019), réparties en 5 Communautés de communes :

- La Communauté de communes de l'Outre Forêt (13 communes, 16 191 habitants)
- La Communauté de communes de la Plaine du Rhin (19 communes, 18 433 habitants)
- La Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains (13 communes, 23 389 habitants)
- La Communauté de communes du Pays de Wissembourg (12 communes, 15 755 habitants)
- La Communauté de communes Sauer-Pechelbronn (24 communes, 17 379 habitants)



Aire de compétence du SMICTOM

1.2. Le programme de prévention

L'objectif réglementaire de 10 % de diminution des DMA a été atteint en 2020 avec une baisse de 16 % des déchets ménagers par rapport à 2010 (- 17 % sans les gravats).

En 2017, lors de la phase de diagnostic du PLPD, l'analyse des flux de déchets produits avait permis d'identifier les gisements d'évitement prioritaires :

- les tonnages Ordures Ménagères Résiduelles OMR (**26,7 %** de la totalité des déchets produits)
- la quantité de déchets verts et de bois (**21,7 %** de la production globale de déchets)
- les gravats (**13,1 %** de la production globale de déchets)

La CCES a défini le plan d'action en 3 axes thématiques avec **11 actions** prévisionnelles dont **4** ont été finalement adoptées par la délibération du 16 mai 2018.

Axe 1 Evitement de la production de déchets verts et encouragement de la gestion de proximité des biodéchets	Promotion du compostage (individuel, collectif)
	Promotion du broyage
	<i>Sensibilisation au paillage, jardinage au naturel, subvention poules/poulaillers</i>
Axe 2 Promotion des gestes éco-responsables	Promotion Stop-Pub
	<i>Opération gaspillage alimentaire (cantines scolaires, supermarchés...)</i>
	<i>Promotion eau du robinet</i>
	<i>Promotion du mode de consommation plus responsable : opération Caddie-Malin, Repair Café, réparation de vélo...</i>
	<i>Réduction des déchets des entreprises : métiers de bouche, professionnels de santé...</i>
Axe 3 Eco-Exemplarité	Promotion des éco-manifestations
	<i>Organisation du tri des déchets dans services internes</i>
	<i>Atelier produits entretien et cosmétique à faire soi-même</i>

II. Les actions de prévention réalisées dans le cadre du PLPD en 2022

2.1. Réunions de la Commission PLPD

Les membres de la Commission se sont réunis **3 fois en 2022**.

2.2. Axe 1 : évitement de la production des déchets verts et la promotion de la gestion de proximité des biodéchets

- **Accompagnement à la mise en œuvre des actions PLPD par les Ateliers de la Terre**

Le marché comprend 60 demi-journées d'intervention par an sur une période de 5 ans pour animer stands, ateliers et conférences. En 2022, le SMICTOM a poursuivi l'accompagnement des communes volontaires pour s'engager dans une démarche « zéro déchet ». Cet accompagnement en place depuis 2019 a pour objectif d'aider les communes volontaires à gérer durablement les espaces verts dans le but de réduire leur production de déchets végétaux.

- **3^e promotion de communes engagées « zéro déchet »**

En 2022, six communes ont été accompagnées dans leur démarche de réduction des déchets verts : Gundershoffen, Niederbronn-les-Bains, Langensoultzbach, Forstheim, Gunstett et Seebach. Chaque commune a bénéficié d'un diagnostic des pratiques en matière de gestion des espaces verts à l'issue duquel des pistes d'actions personnalisées ont été définies.

Les agents d'entretien des espaces verts et les élus référents des six communes ont été formés à la gestion différenciée des espaces verts et au « zéro déchet » au jardin. Cette formation comprenant une partie théorique et une partie pratique a été dispensée par Corinne BLOCH des Ateliers de la Terre. Le SMICTOM a également co-organisé deux soirées thématiques grand public par commune : une conférence « jardinage au naturel, zéro déchet au jardin et permaculture » et une soirée « zéro déchet à la maison » ainsi que des ateliers pratiques sur le compostage. Chaque commune a par ailleurs organisé une session de broyage de végétaux à destination de ses habitants.

	Commune	Date
Diagnostic des pratiques de gestion des espaces verts dans les communes	Gunstett	16/03/2022
	Seebach	23/03/2022
	Forstheim	28/03/2022
	Niederbronn-les-Bains	30/03/2022
	Langensoultzbach	31/03/2022
	Gundershoffen	07/04/2022
Conférences jardinage au naturel, zéro déchet au jardin et permaculture	Dambach	11/01/2022
	Langensoultzbach	29/04/2022
	Niederbronn-les-Bains	19/05/2022
	Gunstett	24/05/2022
	Seebach	17/06/2022
	Gundershoffen	22/06/2022
Ateliers compostage	Langensoultzbach	07/05/2022
	Niederbronn-les-Bains	14/05/2022
	Wissembourg	17/05/2022
	Wissembourg	28/05/2022
	Gundershoffen	21/05/2022
	Seebach	11/06/2022
	Gunstett	25/06/2022
Soirée thématique Zéro Déchet à la maison	Dambach	14/06/2022
	Langensoultzbach	27/10/2022
	Gunstett	15/11/2022
	Seebach	18/11/2022
	Niederbronn-les-Bains	21/11/2022
	Forstheim	23/11/2022

2.3. Axe 2 : promotion des gestes éco-responsables

- **La promotion du STOP-PUB**

Les autocollants sont régulièrement distribués aux mairies et Communautés de communes qui le demandent, ils sont également à disposition des usagers à l'accueil du SMICTOM ou en déchèteries. Les ambassadeurs de la prévention et du tri en distribuent également lors de leur présence sur stands ou lors de leurs sensibilisations sur le territoire.



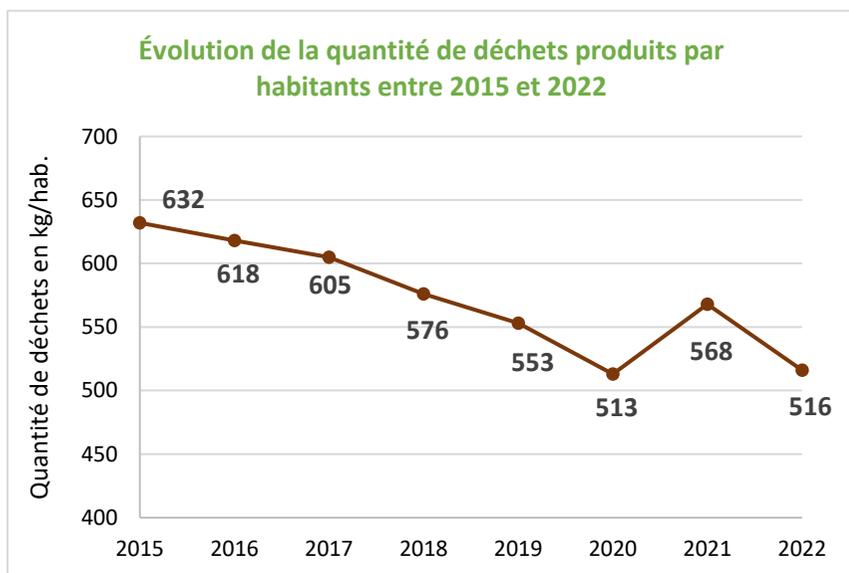
III. Bilan des gisements de déchets en 2022

3.1. Production de déchets

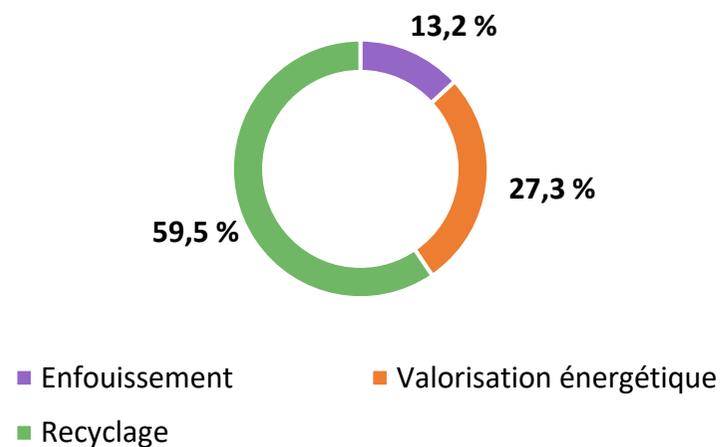
En 2022, **47 027 tonnes** de déchets ont été collectés sur le territoire soit **516 kg/hab.** (455 kg/hab. hors gravats).

- 45 kg/hab. par rapport à 2021 (hors gravats)
- une diminution de 9,3 % du total des déchets par rapport à 2021

Le taux de recyclage des déchets reste stable à **60 %** en 2022. Ce sont ainsi **87 %** des déchets produits sur le territoire du SMICTOM qui sont valorisés (recyclage + valorisation énergétique) contre 78 % en 2016.



Traitement des déchets en 2022



▪ Les flux de déchets depuis 2017 (en tonnes)

			2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déchets Ultimes	Enfouissement	OM enfouissement	2 969	2 045	3 000	0	0	0
		Non-recyclables	5 969	5 590	5 625	5 092	5 730	5 031
		DIB	1 176	1 105	918	846	1 055	1 077
	Stockage	Amiante ciment	64	65	77	65	77	84
Déchets Valorisés	Valorisation énergétique	OM incinération	11 838	10 727	9 266	12 613	12 679	12 856
		Refus de tri PB	608	308	844	906	916	730
	Bac de tri	Bac de tri	4 676	4 916	4 487	4 451	4 722	4 360
		Conteneurs	Verre communes	3 092	2 987	3257	3450	3 397
	Papier/carton		1130	1129	1091	1068	1 184	989
	Verre		750	679	671	682	716	729
	Gravats		7 279	7 008	6 194	5 354	6 189	5 561
	Ferraille		1366	1445	1452	1034	1 318	1 097
	Batteries						22	22
	Végétaux		8 032	7 797	6 693	5 003	6 702	5 383
	Déchets toxiques		133	111	122	97	102	102
	Electroménagers		989	1021	987	934	1 026	904
	Mobilier		711	1506	2152	1874	2 311	2 310
	Plâtre		416	436	436	446	466	470
	Huile cuisine		15	15	14	14	9	15
	Huile moteur		64	67	64	58	55	52
	Piles		8	10	9	12	12	12
	Bois		4 014	3 594	3 318	2 968	3 144	2 641
	Lampes		3	4	5	4	5	3,6
	TOTAL		55 362	52 724	50 608	46 889	51 834	47 027

Conclusion

- Une production globale des déchets en baisse de **9,3 %** en 2022 par rapport à 2021, soit 516 kg/hab. en 2022 contre 568 kg/hab. en 2021
- **87 %** des déchets sont valorisés (incluant la valorisation énergétique des OMR)
- Réduction globale de la majorité des flux notamment une **diminution de la quantité de déchets verts de 20 %**
- Légère augmentation de la quantité d'ordures ménagères résiduelles en 2022 par rapport à 2021
- Baisse des apports en déchèteries par rapport à 2021 : **- 13 %**
- Publication de **5** Mag Info Zéro Déchet au courant de l'année 2022

Le SMICTOM Nord Alsace compte sur la mutualisation des efforts et des initiatives pour pérenniser cette tendance à la prévention des déchets et poursuivre les actions de prévention et de sensibilisation sur tout le territoire : défis, stands, ateliers pratiques, conférences, journées broyage, fiches techniques, diffusion régulière du Mag Info Zéro Déchet, etc.